une contingence utile, afin d'en faire un creuset d'unification rapide, et un instrument de sauvegarde vis-à-vis de l'Europe Monarchique. Ils réservaient néanmoins leur liberté d'action, le jour où la Monarchie aurait accompli cette mission. Or la dynastie non seulement n'a pas rempli ce rôle, mais elle est devenue la source des abaissements et de l'agonie de cette jeunesse d'une nation ressuscitée.

S'installant en face du Mont-Sacré, elle a copié le type unitaire français, fleur et fruit merveilleux d'un travail millénaire, au lieu de s'approprier le modèle américain, conforme à son génie, ses traditions et son avenir. L'unité mathématique, œuvre de superfétation, a étouffé l'âme nationale. Le jeune organisme, au lieu de se développer librement dans la lumière et la force des facultés propres, s'est étiolé sous la chape de plomb d'une institution étrangère. Le régionalisme a été la source et la forme naturelle de toutes les créations italiennes. De lui est sorti ce parterre de civilisation qui composent les *Cento Città d'Italia*. C'est lui qui a fait de ce pays le plus beau et le plus fécond des spectacles de l'histoire : l'unité mathématique a comprimé ce génie. Florence, Milan, Turin, Naples, Palerme, Gênes, Venise, sont des âmes diverses, que le ciel et le voisinage seuls relie. Au-dessus de ces âmes vivantes, fortement trempées, violemment individualistes, la Monarchie a voulu créer un génie militaire. Cet essai a été un avortement. Rome, placée au-dessous des provinces riches et laborieuses, est tombée au pouvoir de la bourberie et de l'esprit de spéculation et de paresse des Méridionaux et des Napolitains. Le régime nouveau, par le fait même que Naples est à 4 heures de chemin de fer de Rome, Milan et Turin de dix-huit d'abord, puis de quatorze, est devenu le patrimoine du Sud. Le Nord se retire, comme on quitte un syndicat où les intérêts sont sacrifiés à la rapacité et au truquage d'une coterie.

La révolution actuelle est le fruit de cette constatation. Et comme la Monarchie ne saurait modifier son vêtement et son outillage, sans renoncer à son essence, elle a pris du coup un caractère brutalement anti-dynastique. Sauf la bourgeoisie jouisseuse, toutes les classes sont lasses du fardeau monarchique, de cette pieuvre féroce qui englutit toutes les ressources de la nation. Catholiques, démocrates, aristocrates, socialistes, républicains traditionnels ou convertis, tous considèrent la fédération italienne comme la seule sécurité, la seule forme nationale de l'Italie. La franc-maçonnerie elle-même qui, jusqu'au désastre d'Adoua, était moins un syndicat d'intérêts qu'une entreprise monarchique, le premier pouvoir en quelque sorte du régime mathématiquement unitaire, a repris une partie de son indépendance. L'aile gauche est devenue nettement fédéraliste et républicaine. La substitution de M. Nathan à M. Lemmi dans la direction du Grand-Orient indique avec évidence l'évolution de tout ce corps occulte.

Il y a deux ans, les républicains fédéralistes, par l'organe de la *Correspondenza Verde*, avait proposé aux catholiques l'alliance sur ce terrain.

L'*Osservatore catholico*, l'*Unità cathoticu* de Florence, la *Voce della Verità*, etc., sans abdiquer leurs principes, avaient répondu avec sympathie à ces invitations courtoises. Il y a trois mois, le P. Zocchi a montré dans la *Civiltà cathoticu* la parenté d'intérêts entre le fédéralisme, la République et la Papauté. Cette pente des esprits et des forces n'a pas peu contribué à hâter les derniers événements. Et ce n'est pas sans raison que la police sauvage a frappé en même temps que les insurgés l'*Osservatore cathoticu* de Milan, qui, avec une vaillance fière et noble, milite au premier rang pour les saintes causes du droit, du Pape et de l'Italie.

La Monarchie de Savoie n'a pas rempli non plus sa seconde mission. Sans doute, elle a conclu la triple alliance, et, si le Quirinal n'a pas tenu un rang d'honneur dans les cours, où les déceptions et les froissements d'amour-propre ne lui ont pas manqué, il a au moins voulu protéger l'Italie contre des périls imaginaires. Mais le peuple a compris bientôt que cette alliance d'inspiration et d'allure purement dynastiques n'était que l'égide de la Monarchie contre les revendications du Pape et les éventualités d'une révolution. C'était l'impôt diplomatique que le pays payait à l'Europe, pour avoir le droit de se gouverner par un Roi. Monarchie, alliances, administration, armée, tout prit une marque exclusivement dynastique. Au lieu de vivre pour le pays, le pays se sacrifiait au Roi. C'était le renversement des rôles. Misère publique, ruine de l'agriculture, essor vite compromis de l'industrie et du commerce, humiliation à Adoua, impôts écrasants, voilà autant de conséquences de cette orientation spécifiquement monarchique.

Or, non seulement la Monarchie ne peut tarir la source de ces maux, mais elle est forcée d'en augmenter le nombre et la puissance d'expansion. Sans déchoir elle est tenue d'honneur à persister dans le maintien d'une grande armée et d'une administration disproportionnée avec ses facultés. Déjà lourds lorsque le peuple respirait encore à l'aise, les impôts deviennent écrasants depuis que l'unité mathématique et le régime monarchiste ont couvert l'Italie en cet *Ostetta di dolore*, dont Dante a décrit en son temps la détresse sans nom. Mais comment continuer ce système, sans tuer les derniers organes de la vie nationale ? Où allons-nous sur cette route du calvaire ? Quelle solution s'imposera aux esprits ? la guerre ? Mais aucune puissance ne la désire. Les armées permanentes, le service universel l'ont rendu quasi impossible. La paix avec le Pape ? Mais le Saint-Père n'accepte pas de traiter avec « l'usurpateur » qu'après qu'il aura quitté Rome, ce fuir Rome, c'est se suicider. La diminution des charges ? Mais jamais la dynastie ne veut tomber au rang d'un gouvernement suisse. Il ne reste que la République fédérative. Le peuple l'a compris d'instinct. De là l'insurrection de la foule.

Deux vieillards, Léon XIII et Gladstone, ces deux Dandolos du XIX siècle, l'un agonisant, l'autre encore plein de verdeur et de vie, avaient prévenu l'Italie et prédit cet aboutissement. En 1888, le *great old man* avait jeté le cri d'alarme. Léon XIII n'a cessé de le pousser. Mais l'insouciance et l'esprit de vertige n'ont pas abdiqué : ils n'abdiquent pas aujourd'hui. Le Quirinal compte sur le bras des cours de l'Europe, mais quand l'Italie ne sera plus qu'une *quantité négligeable*, les cours briseront le lien de parenté. Déjà l'Angleterre recherche d'autres alliances, parce que le Quirinal n'a plus la puissance de moderniser son outillage maritime. La République fédérale suivra logiquement ce *placido tramonto* de la Monarchie.

TIBER.

QUINTUPLE ASSASSINAT EN ALGÉRIE

Oran, 25 mai. — L'auteur du quintuple assassinat d'Arlal, un Marocain nommé Bouarfa-ben-Abderraman, qui était garçon de ferme chez Santa-Maria, la victime, a été arrêté par le caïd de la Tafna, au moment où il allait franchir la frontière marocaine avec les deux mulets qu'il avait volés.

Il a fait des aveux complets au premier interrogatoire.

Le misérable a consommé son épouvantable attentat au moment où la famille allait se mettre à table.

Ce fut par le meurtre du père qu'il commença chez lui, lui passant une corde autour du cou et lui tranchant la tête. Il revint ensuite dans la salle où étaient la femme et les trois enfants et les égorgea l'un après l'autre. Seul, l'aîné des enfants ne fut pas tué sur le coup ; mais, à l'heure actuelle, il est probablement mort des suites de ses blessures.

Après avoir accompli son crime, le misérable a dévalisé la maison et pris la fuite, entraînant avec lui deux mulets. Ce crime épouvantable a causé dans tout le pays une grande consternation.

LA MORT DU SOLDAT

Récit de la mort du capitaine Flayelle à Madagascar, envoyé par un officier à la famille de son camarade et publié par M. Grosclaude dans le *Figaro* :

« Bientôt on a la certitude que les rebelles sont avertis : leurs sentinelles faient devant les éclaireurs, et des feux s'allument sur la montagne en face. On arrive devant un bois qui paraît impénétrable, tant l'obscurité est devenue profonde. La colonne arrêtée, l'avant-garde se déploie.

» Le capitaine veut attendre le jour avant d'attaquer, mais le lieutenant Montagnote s'est engagé au milieu des abatis avec deux éclaireurs. C'est le signal d'une décharge générale et que l'on évaine à deux cents coups de fusil. Le capitaine lance des légionnaires sur les traces du lieutenant. Il traverse avec eux les abatis, mais il est difficile de pousser de l'avant, car on ignore absolument le terrain ; on ne voit que les coups de feu qui vous aveuglent, et la fusillade à bout portant est tellement intense que les hommes n'entendent rien.

» On ne sait pas ce qu'est devenu le lieutenant. Une voix dans le fourré crie : « En arrière ! » Mais le capitaine, avec un geste superbe, et de toutes ses forces : « Mais non ! pas en arrière ! en avant ! » A ce moment, il tombe frappé de deux balles, l'une au poumon, l'autre à l'abdomen. Il tombe à la renverse en disant à son ordonnance, qui, quittant le convoi, s'était portée à ses côtés des les premiers coups de feu : « Griseur, je suis mort ! » L'ordonnance s'est agenouillée près de lui : « Qu'est-ce ? — Au côté ! répond le malheureux blessé. « Attendez, je vais vous transporter en arrière pour vous faire panser ; ce n'est peut-être pas si grave que cela. »

» Il appelle des légionnaires à l'aide et, à trois, ils le transportent à travers les abatis, malgré la demande du capitaine qui veut être laissé sur place. La colonne n'a pas de médecin ; deux infirmiers, aidés de Griseur, le pansent de leur mieux. Cela ne va pas sans quelque douleur : « Vous me faites souffrir, dit-il, laissez-moi mourir. » A l'ordonnance qui parlait à voix basse : « Ne parlez pas à voix basse, ce n'est pas la peine, j'entends tout ce que vous dites. » Au lieutenant Defer qui vient lui demander comment il va : « Laissez-moi mourir ! » dit-il encore.

» Blessé à cinq heures, le capitaine s'éteignait doucement à sept heures quarante, après trois ou quatre contractions de la bouche.

» S'il avait peu parlé, il avait paru conserver sa pleine lucidité. Son regard était resté clair jusqu'au dernier moment. Les deux balles étaient mortelles : la première, entrée dans la région du cœur, restée dans la plaie et déterminant une hémorragie ; la seconde, perforant le foie et sortant par le dos. On avait (Griseur) apporté vers cinq heures et demie le corps du lieutenant Montagnole, déjà froid. Il avait reçu sept balles.

» Cependant, la bande avait été mise en fuite et poursuivie, mais sans grands résultats. Vers dix heures et demie, la colonne si cruellement mutilée : deux officiers et un légionnaire morts, deux tirailleurs tués sur le coup et quatre légionnaires blessés, reprenait le chemin de Soaserana. Le corps du capitaine, que l'ordonnance avait recouvert d'un drapeau, était porté sur un brancard.

» A six heures et demie du soir on arrivait au poste. Griseur s'occupe aussitôt de faire la toilette du cher mort. Le corps soigneusement lavé, il le revêt de ses meilleurs effets et, l'installant sous la tente, surélève le brancard. Une sentinelle le veille à côté. La figure du capitaine était restée très belle, les traits reposés : « On aurait juré qu'il dormait ». Le 13 au matin, on inhumait ces morts glorieux avec tous les honneurs militaires, dans le poste même de Soaserana.

» Le capitaine Flayelle aura, dans le recueillement de nos pensées, la première place. Une croix en bois du pays, sculptée par le sergent Staber, a été envoyée à Soaserana pour être placée sur sa tombe ».

AU LAC TCHAD

Paris, 25 mai. — On lit dans le *Temps* :

« Une lettre dont nous publierons le texte demain, en raison de l'heure tardive où elle nous arrive, nous annonce l'heureuse exploration du lac Tchad par la mission de l'Administrateur Gentil. On sait que M. Gentil avec M. Hanlbutier et quelques compagnons a quitté le poste de Gribingui sur le vapeur *Léon Blot*, au commencement du mois d'avril 1897.

» Il est revenu sans encombre à son point de départ au commencement du mois de décembre, ayant exploré le Chari jusqu'au Tchad. Il est allé au Baghirmi et a pu conclure avec le Sultan un traité de commerce et de protectorat ; de plus des envoyés Baghirmens sont revenus avec la mission française pour visiter la France. Le chef de cette ambassade est Souleyman, beau-frère du Sultan. La mission Gentil a exercé son action dans cette partie de l'Afrique centrale, qui est placée exclusivement dans notre sphère d'influence politique. Les résultats par elle obtenus sont donc des plus importants. »

ONZE MÉDECINS ET PHARMACIENS

empoisonnés dans un dîner

Constantine, 25 mai. — Après un dîner offert mardi soir par M. Emery Desbrousses, inspecteur général des services de santé, à un certain nombre de médecins majors et pharmaciens ses amis, la plupart des convives furent pris de violentes coliques et de vomissements ayant tous les caractères d'un empoisonnement. Onze d'entre eux durent même s'aliter immédiatement, notamment M. Emery Desbrousses lui-même, M. Fournier, directeur du service de santé, M. Delfot, médecin-major des tirailleurs.

Plusieurs furent en danger de mort. Heureusement, ils sont aujourd'hui hors de danger.

Un garçon, qui avait mangé les restes du repas, est mort dans d'atroces souffrances. Une enquête est ouverte.

L'AMNISTIE

pour faits d'insoumission et de désertion

Voici les articles essentiels de la loi qui accorde l'amnistie pour faits d'insoumission et de désertion :

« Art. 1. — L'amnistie est entière et sans condition de service :

» 1° Pour les insoumis et déserteurs âgés de plus de 45 ans ;

» 2° Pour les insoumis et déserteurs que des infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans les armées de terre et de mer.

» Art. 3. — L'amnistie est conditionnelle pour les hommes âgés de moins de 45 ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes :

» Les insoumis ayant moins de trente-cinq ans seront tenus d'accomplir le service auquel ils étaient assujettis ;

» Les insoumis qui ont accompli le temps de service actif, mais qui n'ont pas répondu aux appels de la réserve, auront à passer ou à compléter dans un corps ou dans un dépôt, le temps de service pour lequel ils auraient été appelés conformément à l'article 35 de la loi du 15 juillet 1889 ;

» Les déserteurs ayant moins de trente-cinq ans auront à compléter le temps de service qu'ils avaient à faire au moment où ils ont manqué à l'appel.

» Nommons les hommes désignés dans les trois paragraphes qui précèdent ne seront pas astreints à un service actif au-delà de leur trente-cinquième année révolue. Le bénéfice de cette disposition s'étendra aux hommes omis dans les tableaux de recensement.

» Après trente-cinq ans les uns et les autres resteront soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

» Les insoumis et déserteurs âgés de moins de trente-cinq ans, qui seraient mariés ou qui seraient veufs avec un ou plusieurs enfants, ne seront pareillement soumis qu'aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

» Les hommes âgés de moins de quarante-cinq ans, qui se trouveraient dans les cas de dispense du service en temps de paix prévus à l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889, seront tenus de servir dans les conditions stipulées par l'article 25 de la loi précitée.

» Les prescriptions de l'article 2 et celles du présent article seront applicables aux marins appartenant à l'inscription maritime, sans une double réserve.

» 1° L'amnistie entière et sans condition de servir ne leur sera acquise que lorsqu'ils seront âgés de plus de cinquante ans ou lorsqu'ils seront atteints d'infirmités les rendant impropres au service de la flotte. Dans tout autre cas, l'amnistie restera conditionnelle.

» 2° La limite d'âge à laquelle les inscrits maritimes cesseront d'être tenus d'accomplir ou de parfaire leur période de service actif restera fixée à trente ans, par application de l'article 22 de la loi du 21 décembre 1896.

» Art. 4. — Les insoumis et déserteurs susceptibles de recevoir l'application de l'amnistie, avec condition de servir prévue par l'article 3, devront, ainsi que les marins inscrits déserteurs du commerce, se présenter devant les autorités qui seront désignées par les ministres de la guerre et de la marine pour formuler leur déclaration de repentir, avant l'expiration des délais ci-après, qui compteront à partir de la promulgation de la présente loi, savoir :

» Trois mois, pour ceux qui sont dans l'intérieur de la France ou en Corse ;

» Six mois pour ceux qui sont hors du territoire français, mais en Europe ou en Algérie ;

» 1 an au, pour ceux qui sont hors du territoire d'Europe et de l'Algérie.

» Art. 5. — A l'expiration des délais fixés au précédent article, les insoumis et déserteurs qui ne se seront pas présentés pour réclamer le bénéfice de l'amnistie avec condition de servir, ou ceux qui, après avoir pris une feuille de route, ne se rendraient pas à leur destination, seront de nouveau recherchés et poursuivis, s'il y a lieu.

» Art. 6. — En cas de condamnation pour autres infractions connexes ou concomitantes, le bénéfice de l'amnistie ne sera acquis que pour les délits d'insoumission ou de désertion.

» La peine prononcée sera subie toutes les fois qu'elle sera justifiée par les faits autres que l'insoumission ou la désertion. Dans le cas contraire, aucune peine ne sera subie. »

Nouvelles du Jour

M. Félix Faure à Saint Etienne

Paris, 25 mai. — Le Président de la République, comme nous l'avons déjà dit, quittera Paris samedi soir, pour se rendre à Saint-Etienne. Il sera accompagné des ministres de la Guerre, de la Marine et du Commerce.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, retenu par les devoirs de sa charge, ne l'accompagnera pas, contrairement à ce qu'il en avait été précédemment décidé.

Le Président de la République sera de retour à Paris le 31 mai dans la matinée.

Les Etats-Unis à l'Exposition de 1900

Washington, 25 mai. — A la commission interparlementaire M. Mac-Kinley a proposé de porter le chiffre de 750,000 dollars voté par le Sénat, à 1 million pour frais de représentation à l'Exposition française de 1900. Plusieurs membres, au contraire, demandent que ce crédit soit abaissé à 500,000 et même à 250,000 dollars.

Les obsèques de M. Gladstone. — Fixation à samedi prochain. — Présence du Prince de Galles.

Londres, 25 mai. — Les obsèques de M. Gladstone ont été officiellement fixées à samedi prochain 10 heures 45 du matin.

Les cordons du poèle seront tenus par le prince de Galles, lord Salisbury, M. Balfour, lord Rosebery, lord Rendel, le duc d'York, sir William Harcourt et lord Kimberley.

Le lord-maire de Londres et ses shérifs assisteront à la cérémonie en tenue de gala.

Le recrutement en Alsace-Lorraine

Colmar, 25 mai. — Quatre vingt-treize jeunes gens nés en 1878-1877 dans les arrondissements de Guebwiller et de Mulhouse sont cités à comparaître le 14 juillet devant le Tribunal correctionnel, sous l'inculpation de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire.

Les courses d'Epsom

Londres, 27 mai. — Prix du Derby : 1 Jedoah ; 2. Batt ; 3° Dunlop. — Il y avait 18 partants.

Le directeur de l'administration pénitentiaire de Cayenne à Paris

Paris, 25 mai. — M. Pagignon, directeur de l'administration pénitentiaire à Cayenne, est attendu, ce soir, à Paris, venant de Saint-Nazaire où il a débarqué hier. Son voyage serait motivé par des questions se rattachant à son service et aussi, dit la *Liberté*, que nous reproduisons sous réserves, à la détention d'Alfred Dreyfus à l'île du Diable.

Frais d'élection

Sait-on quelle est la dépense moyenne qu'occasionne à la Ville de Paris chaque élection législative ? Environ deux cent mille francs pour le premier tour de scrutin et soixante mille francs pour le second.

Cette dépense comprend : les frais de location de matériel et les indemnités à payer aux agents chargés du dépouillement du scrutin dans les sections et de la centralisation des résultats à l'Hôtel-de-Ville.

Autrefois, en effet, le travail de dépouillement était fait par des citoyens de bonne volonté, mais il est aujourd'hui confié à des agents spéciaux pris parmi les employés de mairie, auxquels on alloue, pour cette besogne qui dure de six heures à dix heures du soir, une somme de 20 ou 25 francs — l'indemnité, précisément, du député dont ils comptent les voix...

Les élections législatives de 1893 coûtèrent exactement 180,000 francs, dont 120,000 francs pour le personnel et 60,000 francs pour le matériel. Celles de 1898 coûteront un peu plus, les sections de vote ayant été augmentées d'une dizaine.

Députés parents

Un certain nombre de membres de la nouvelle Chambre ont, entre eux, des liens de parenté assez directs.

Il y a d'abord la série des frères : MM. Cornudet (Creuse) et Cornudet (Seine-et-Oise) ; MM. Raymond et Honoré Leygue, tous deux de la Haute-Garonne ; MM. Laurent et Ferdinand Bougère, tous deux de Maine-et-Loire ; MM. Benys Cochin (Seine) et Henri Cochin (Nord).

Viennent ensuite les beaux-frères :

MM. Weil-Mallez et Sirot-Mallez, tous deux du Nord ; M. de la Porte (Deux-Sèvres) et M. Charles Ferry (Vosges), tous deux beaux-frères comme gendres de l'ancien ministre Allain-Targé ; MM. Balsan (Indre) et Dupuytrem (Vienne) ; M. Xavier Reille et M. de Solages, tous deux députés du Tarn ; M. Caze, député de la Haute-Garonne, et M. Maruéjouls, de l'Aveyron.

Signalons, d'autre part, les gendres et beaux-pères : M. de Salignac-Fénelon, le nouveau député de la Haute-Saône, est gendre de M. Armand Viellard, député de Belfort ; M. de Solages, député du Tarn, le vainqueur du socialiste Jaurès, est gendre du baron Reille, tous deux députés du Tarn ; M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, est gendre de M. Aynard, député du Rhône.

Côté des cousins : M. Henry Boucher, ministre du commerce, député des Vosges, et M. Ruau, député de la Haute-Garonne ; M. Thomson, député de Constantine, et M. Crupel, député de la Haute-Garonne.

Signalons, enfin, parmi les députés, ceux qui sont fils de sénateurs : MM. Paul Deschanel, Georges Cochery, ministre des finances ; Monnservin, Berthelot et Rouland. Enfin, M. Cère, le nouveau député du Jura, est gendre de M. Gauthier, sénateur de l'Aude.

A Madagascar

Paris, 25 mai. — Le général Gallieni, résident général de Madagascar, qui avait eu tout d'abord l'intention de venir en congé en France avant l'été, restera à Madagascar jusqu'au mois d'octobre. Il vient de partir pour une expédition de quatre mois sur la côte ouest pour soumettre les peuplades sakalaves dont les excitations des Anglais et les Anglo-Indiens entretiennent la rébellion.

Le général Gallieni tient, en effet, avant de rentrer en France en congé, à pousser la pacification le plus avant possible.

Avec le mois d'octobre commencera la saison des pluies qui est toujours plus calme.

Une interpellation

Paris, 25 mai. — On annonce que M. Le Provost de Launay déposera, dès la rentrée, sur le bureau du Sénat, une interpellation sur les actes de pression électorale, commis dans le département des Côtes-du-Nord par les fonctionnaires et notamment par les instituteurs.

Il relèvera en particulier que c'est en faveur des radicaux et des ennemis de l'ordre social que ces fonctionnaires ont mené la campagne.

Les troubles d'Algérie

Alger, 25 mai. — MM. Drumont, Marchal, Morinaud et Faure, députés ; Gerbet et Treille, sénateurs, viennent de remettre à M. Lépine, gouverneur général, un certain nombre de recours en faveur de diverses personnes condamnées à la suite des derniers troubles.

Dans une démarche faite auprès de lui, M. Lépine avait déclaré à ces messieurs qu'il ne pouvait admettre que des recours formulés individuellement par les condamnés eux-mêmes et à cette condition que le calme fut définitivement rétabli à Alger.

Le recours de M. Max Régis est ainsi conçu : « Jeune publiciste de 24 ans, a été condamné pour diffamation antérieurement à l'affaire Montessus. A déjà subi de longs jours de prévention. »

En présence du rétablissement complet du calme, M. Lépine a accueilli les pourvois qui lui étaient remis. Il les fera examiner par son administration avant de les adresser au président de la République.

La catastrophe du Péage de Roussillon

Grenoble, 25 mai. — L'affaire de la catastrophe du chemin de fer du Péage-de-Roussillon viendra devant la cour de Grenoble le 9 juin, sur appel *a minima* interjeté par le procureur de la République à Vienne.

Les chemins de fer en Russie

Saint-Pétersbourg, 25 mai. — Le ministre des voies de communication a entrepris hier un grand voyage d'inspection.

Le prince Khilkow se rend par la voie Transcaspie-Turkestan à Verneé, d'où il retournera par la voie de Semipalatinsk à Toursk. Il visitera ensuite Perm, Kotlas, Arkangelsk. Ce voyage a pour but l'inspection des chemins de fer construits et à construire.

L'annexion des îles Hawaï

New-York, 25 mai. — On mande ce matin de San-Francisco qu'à la date du 17 mai, le gouvernement hawaïen n'avait pas encore fait sa déclaration de neutralité dans la guerre hispano-américaine.

Les Etats-Unis auront la permission d'entrer dans les ports et de s'y approvisionner en vivres et en charbon.

Les deux paquebots qui transportent des renforts aux Philippines s'arrêteront à Honolulu pour se réapprovisionner de charbon.

Cette attitude du gouvernement hawaïen obligera sans doute les Etats-Unis à déclarer leur protectorat sur les îles Hawaï ou à les annexer. On ne met pas en doute que le congrès américain ne se prononce prochainement pour l'annexion.

Une émeute en Chine

Shanghaï, 25 mai. — Des troubles dus à la disette de riz ont éclaté à Wenchow. Tous les bâtiments chinois ont été détruits. Les résidents étrangers n'ont pas été inquiétés.

Chronique Locale

ROUBAIX

Union des sociétés militaires patriotiques. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le comité de l'Union des sociétés militaires et patriotiques fait un pressant appel aux Roubaisiens pour fêter avec le plus éclat possible la grande héroïne Jeanne d'Arc.

» Le comité invite tous ses concitoyens à arborer le drapeau national le dimanche 29 mai, ils manifesteront ainsi leur profonde et patriotique admiration pour celle qui sauva la France. »

Au théâtre de Roubaix. — Le Conseil municipal s'occupera ce soir des subventions à accorder aux théâtres de Roubaix, pendant la saison 1898-99.

Si nous en croyons les on-dit, la discussion sera chaude, et contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'*Hippodrome* restera étranger au débat et c'est la salle de la rue Archimède qui aura les honneurs de la séance.

Nos lecteurs se rappellent sans doute avoir lu dans le *Journal de Roubaix*, à la date du 1er mai, sous la rubrique : *Correspondance*, une lettre signée de Mme veuve Deschamps.

Dans cette lettre, la directrice du Théâtre de Roubaix se plaint des procédés de l'administration municipale à son égard.

Nous en reproduisons d'ailleurs les passages principaux :

« Comme les années précédentes, j'ai adressé à la municipalité une demande de subvention pour la saison théâtrale 1898-99. Le rapport de la commission devait être lu en séance du 22 avril et la subvention votée immédiatement, suivant la promesse que m'en avait faite M. le Maire le 16 courant. Au dernier moment, la question théâtrale a été rayée de l'ordre du jour de la séance. Surprise, j'ai adressé à M. le Maire et à MM. les conseillers municipaux une demande de renseignements restée sans réponse.

» C'est pourquoi je me permets de renouveler cette demande par la voie des journaux. S'il faut en croire les on-dit, ces messieurs, sous je ne sais quel prétexte, auraient écarté ma demande et nommé en mon lieu et place un autre directeur et par une manœuvre électorale assez grossière, aurait ajourné leur vote pour éviter certains mécontentements de la part d'une grosse partie du public du Théâtre de Roubaix.

» Voilà dix huit ans que je suis directrice du théâtre de Roubaix et je me demande ce qui a pu amener pareille décision.

» Je serais désireuse de connaître quels sont les griefs que la municipalité peut bien avoir à me reprocher. Serait-ce parce que mon cahier des charges de l'année dernière n'a pas été suivi à la lettre ? Je mets au défi qui que ce soit de me le prouver, serait-ce parce qu'au moment des réunions où des représentations, ces Messieurs étaient chez moi plus nombreux que je ne l'étais moi-même ? Je montrais à ce sujet cités certains faits assez piquants qui ne seraient pas déplacés au moment de la période électorale.

« J'attends la réponse de la municipalité. »

A ce qu'il paraît la réponse n'est pas douteuse : Mme veuve Deschamps sera tout simplement remplacée dans ses fonctions par un de ses proches parents... ami de la municipalité.

Il y a longtemps que des petites intrigues sont menées dans ce sens et que de multiples démarches ont été faites pour obtenir l'assentiment de la majorité de nos édiles.

L'affaire ne sera pas décidée cependant sans tiraillements, plusieurs membres de l'administration restant, malgré tout, partisans de Mme veuve Deschamps comme directrice du théâtre. Une dizaine de conseillers municipaux se rangeront certainement à leur avis.

Dans tous les cas, la question est intéressante et il convenait, croyons-nous, de l'exposer à nos lecteurs.

D'autant plus que cet incident sera presque certainement le point de départ d'une polémique.

Nous connaîtrons bientôt sans doute les « faits assez piquants » auxquels Mme veuve Deschamps a voulu faire allusion à la fin de sa lettre.

L. R.

Une manœuvre électorale... maçonnique. — Au cours de la période électorale le *Progrès-Avenir* a publié, en quatrième page, une « carte des propriétés appartenant aux congrégations. »

La *Croix du Nord* prouve que l'idée d'une pareille manœuvre électorale émane de Loges maçonniques.

Notre confrère cite, en effet, un rapport de la commission de propagande des Loges, lu en assemblée générale le vendredi 24 septembre 1897, par le F∴ Maréchaux.

Voici le morceau :

« Un F... du Conseil de l'Ordre nous a fait tenir une carte de la ville d'Angers délivrée en prime par le journal l'*Indépendance*, de cette ville, sur cette carte apparaissent teintées d'un rouge écarlate, toutes les propriétés appartenant au clergé et aux congrégations religieuses.

« Nous avons pensé que des cartes semblables pourraient très facilement et *à peu de frais*, par suite de combinaisons que le Conseil de l'Ordre s'empresserait de faire connaître, être dressées sur un très grand nombre de points du territoire, par les soins des LL. . et nous vous proposons M. . F. . d'autoriser l'envoi de la carte d'Angers, à titre de document et de modèle — *aux frais de notre fonds de propagande* — à toutes les Loges soumises à l'obédience du G. . O. . de France. »

Nous n'ajouterons pas de commentaires, nous bornant seulement à constater que la manœuvre n'a pas produit grand effet sur les électeurs.

M. Julien Lagache nommé membre du Conseil d'administration de l'Office national du Commerce extérieur. — Ainsi qu'on le verra d'autre part, M. Julien Lagache, ancien maire de Roubaix, président de la Chambre de commerce, vient d'être nommé par décret membre du Conseil d'administration et membre du comité de direction de l'Office national du Commerce extérieur.

Si cette haute distinction est particulièrement flatteuse pour notre honorable concitoyen, que désignait sa grande notoriété dans les affaires d'exportation et d'importation, elle fait aussi honneur à notre cité industrielle tout entière.

Une fête de charité au Collège. — C'est aujourd'hui après-midi que sera donnée, de 2 à 9 heures, la fête de charité organisée par les élèves du Collège au profit des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Nous en avons donné le programme dans notre numéro d'hier.

Les préparatifs de cette fête ont été activement poussés, mercredi, dans les cours de l'institution et chacun redoublait de zèle et d'entrain pour ajouter au grand succès qui attend ces réjouissances.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux œuvres charitables honoreront les dévoués organisateurs d'une visite.

Les confirmations à Sainte Elisabeth. — C'est mercredi matin que les 350 enfants de la paroisse Sainte-Elisabeth qui avaient fait leur première communion la veille ont reçu le sacrement de confirmation.

Il y avait une assistance nombreuse composée de parents et d'amis. Après la messe célébrée à huit heures, Mgr l'évêque de Lydda, assisté de M. le vicaire général Cartier, a commencé l'administration du sacrement. De ce fait le quartier de Sainte-Elisabeth a été assez animé pendant toute la matinée.

Interruption de la circulation. — Par arrêté préfectoral, la circulation sera interrompue du 23 mai au 2 juin sur la route départementale n° 14 entre la rue Pellart et la rue du Fontenoy.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les rues du Fontenoy, de l'Ermitage et rue Nain.

Au Cercle militaire. — La conférence qui devait avoir lieu le vendredi 27, au Cercle militaire, est remise à une date ultérieure.

Les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires. — Ces examens auront lieu à Roubaix, dans le canton Ouest, le lundi 11 juillet, à l'école de la rue des Arts pour les garçons et le mardi 12 juillet, à l'école des filles de la rue de l'Industrie pour les filles.

Dans le canton Est : le samedi 16 juillet, à l'école de la rue Sainte-Elisabeth pour les filles et le mercredi 27 juillet, à l'école de la rue Delezenne pour les garçons.

Dans le canton nord, le vendredi 29 juillet, à l'école du boulevard d'Hallum pour les garçons et le jeudi 28 juillet, à l'école de la rue des Anges pour les filles.

Les promotions dans l'enseignement primaire. — Les nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans le personnel enseignant :

M. Gautier, directeur de l'école de la rue des Arts a été promu de 1re classe. — En 2e classe : MM. Gallard, rue Turgot ; François, boulevard d'Hallum ; Crimon, rue St-Vincent ; Isoré, rue Ternaux. — En 3e classe : M. Deltombe, rue Pierre-de-Roubaix. — En 4e classe : MM. Coubronne, rue Turgot ; Rogier, rue Montaigne ; Deligny, rue d'Hem.

Instituteurs. — En 3e classe : Mmes Delahays-Roman, rue Ste-Elisabeth ; Gilmant-Bigache, rue de l'Ommelet ; Theffry-Momont, rue des Anges ; Guislin-Bruon, rue de Rome et Bourain Horiste, rue des Anges. — En 4e classe : Mme Devillers, rue Ste-Elisabeth ; Cailleaux-Lefebvre, rue de l'Ommelet ; Lhomme-Henrotel, rue du Pile ; Vincent, rue de l'Ommelet.

Par le même arrêté, ont été titularisées : Mmes Hazard-Rys, et Bonte-Snakers, rue de Condé, école maternelle ; Leleu, rue Olivier-de-Serres ; Druant, rue Ste-Elisabeth, Lévêque, rue de Naples.

Union Sociale et Patriotique. — Les adhérents de la 3e Section-Est (bureau de la rue Delezenne), se sont réunis lundi soir, 23 courant, dans leurs groupes respectifs, où un punch leur a été offert à l'occasion de l'élection de M. Eugène Motte.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant toute la soirée. Plusieurs amateurs ont chanté des refrains patriotiques et quelques chansonnettes comiques.

Partout on s'est séparé en se promettant bien de continuer à défendre et à propager le programme de l'Union Sociale et Patriotique.

Dans tous les groupes, les adhérents se sont cotisés pour offrir une couronne à M. J.-B. Pleuvier, membre de la 3e section, décédé le jour même.

Société des médaillés du travail, anciens serviteurs de l'industrie. — La société des médaillés du travail célébrera sa fête annuelle le dimanche 29 mai. A cette occasion, une réunion sera tenue au local, à l'estaminet du *Sans-Souci*, rue du Collège, à une heure, et aura pour objet compte rendu des opérations de l'année ; règlement de compte.

Le banquet aura lieu à 2 heures.

Le lendemain lundi, à 8 heures et demie, en l'église Saint-Martin, sera célébré un obit annuel pour les bienfaiteurs et sociétaires décédés. Réunion au siège de la société, estaminet du *Sans-Souci*, à 8 heures.

Tous les médaillés du travail ne faisant pas partie de la société sont instamment priés d'y assister.

On nous prie de rappeler que ceux qui désireraient faire partie de la société peuvent s'adresser tous les premiers dimanches du mois, à partir de 5 heures du soir, au siège de la société.

Pour être sociétaire il suffit d'avoir été médaillé soit par le gouvernement, soit par la société des sciences de Lille pour bons et loyaux services dans la même maison.

Une fête intime. — La maison Louis Dubar et J. Declercq réunissait lundi soir, dans un banquet intime, une vingtaine de ses employés pour fêter la remise de la médaille d'honneur à Auguste Hennebot, ourdisseur dans la maison depuis 35 ans.

En souvenir de ses loyaux services, les patrons lui offrirent son portrait et celui de sa femme. Ils firent aussi présent d'une garniture de cheminée à Léopold Depoortère, qui depuis 25 ans s'est toujours acquitté de son emploi avec courage et dévouement.

La plus franche cordialité fit le charme de cette soirée qui témoigne des bons sentiments réciproques du personnel et de la direction.

Les dictons du mois de mai. — La journée de mercredi 25 mai, quoique un peu fraîche, s'est passée sans pluie ; si nous en croyons un vieux dicton, cela est de bon augure pour les vignerons.

Voici d'ailleurs plusieurs dictons sur le mois de mai :

Au mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur.
Mai frais et chaud juin
Nous assurent pain et vin.
Si rosée et ombrage en mai,
Vin à la vigne et foin au pré.
Ayez la fièvre au mois de mai
Vous serez, tout l'an, sain et gai.
Si de mai le vingt-cinq
Est gai, beaucoup de bon vin.

Concours hippique. — *Journée du lundi 23 mai.* —